



## COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS FEMININES

### PROCES VERBAL N°11

**Réunion restreinte du :** lundi 18 février 2019  
**A :** 10H00  
**LIEU :** L.F.N - Antenne de SOTTEVILLE LES ROUEN

**Président :** M. Lionel CHANDELIER  
**Membres présents:** Mmes PORTELLO Françoise, BEUDIN Marie-Yvonne.

\*\*\*\*\*

### RECOURS

Les décisions ci-après de la commission sont susceptibles de recours auprès de la commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours du lendemain du jour de la notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

\*\*\*\*\*

### HOMOLOGATIONS

#### CHAMPIONNAT R1 FEMININ

**Journée du 27 janvier 2019**

- AS DE CHERBOURG FB / ESM GONFREVILLE
- AG CAENNAISE (1) / AS IFS
- FC FEMININ ROUEN P.E (1) / FC ROUEN 1899

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.  
2 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

#### CHAMPIONNAT R2 FEMININ

##### Groupe A

**Journée du 27 janvier 2019**

- AS BUCHY / FC GRUCHET LE VALASSE
- Forfait déclaré du FC GRUCHET LE VALASSE  
La commission jugeant en premier instance:
- enregistre le forfait du FC GRUCHET LE VALASSE
  - donne match perdu par forfait au FC GRUCHET LE VALASSE, sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier l'AS BUCHY sur le score de 3 buts à 0,
  - inflige une amende de 68 € au FC GRUCHET LE VALASSE.

- ST VALERY EN CAUX / FC SOMMERY
- YVETOT AC / FC FEMININ ROUEN P.E (2)
- CS GRAVENCHON / O PAVILLAIS

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### **Groupe B**

#### **Journée du 20 janvier 2019**

- GISORS FC G.V.N.27 11 / FC BARENTIN
- GD QUEVILLY FC / EVREUX FC 27 (2)
- AS ROUTOT / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY
- FC PLATEAU NEUBOURG / CS THIBERVILLE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.  
2 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

#### **Journée du 27 janvier 2019**

- CS THIBERVILLE / EVREUX FC 27 (2)  
Forfait déclaré de l'EVREUX FC 27 (2)  
La commission jugeant en première instance,
- enregistre le forfait de l'EVREUX FC 27 (2),
- donne match perdu par forfait à l'Évreux FC 27 (2) sur le score de 0 but à 3 -1 point, pour en faire bénéficier le CS THIBERVILLE, sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 68€ à l'EVREUX FC 27 (2).

- GD QUEVILLY FC / AS ROUTOT  
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

### **Groupe C**

#### **Journée du 27 janvier 2019**

- SM HAYTILLON / FC EQUEURDREVI.HAINNEVILLE  
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

### **Groupe D**

#### **Journée du 20 janvier 2019**

- FC ARGENTAN / US MORTAGNAISE  
Forfait déclaré de l'US MORTAGNAISE  
La commission jugeant en première instance,
- enregistre le forfait de l'US MORTAGNAISE,
- donne match perdu par forfait à l'US MORTAGNAISE sur le score de 0 but à 3 -1 point, pour en faire bénéficier le FC ARGENTAN, sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 68 € à l'US MORTAGNAISE.
- US ALENCONNAISE 61 / OC BRIOUZE (2)
- BAYEUX FC / FC CARROUGES
- E.FCF CONDE/A.MESSEI / MALADREIE OS

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.  
3 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

#### **Journée du 27 janvier 2019**

- MALADRERIE OS / FC CARROUGES

- US ALENCONNAISE 61 / FC ARGENTAN
- AG CAENNAISE (2) / OC BRIOUZE (2)
- US MORTAGNAISE / BAYEUX FC

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

\*\*\*\*\*

## **MATCHS DE RATRAPAGE**

### **CHAMPIONNAT R1FEMININ**

- AS DE CHERBOURG FB / FC FEMININ ROUEN P.E (1)

La rencontre du 9 septembre 2018 jouée le 20 janvier 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

- OC BRIOUZE / CS BEAUMONT
- AG CAENNAISE (1) / US QUEVILLY R.M

Les rencontres du 4 novembre 2018 jouées le 20 janvier 2019 sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

- FC FLERIEN / FC ROUEN 1899

La Commission faisant sienne la décision prise en 1<sup>ère</sup> instance par la Commission Régionale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 05 février 2019 mis en ligne le 06 février 2019 :

- homologue la rencontre du 02 décembre 2018 jouée le 20 janvier 2019 sur le score acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

### **CHAMPIONNAT R2 FEMININ**

#### **Groupe A**

- O PAVILLAIS / FC FEMININ ROUEN P.E

La rencontre du 4 novembre 2018 jouée le 20 janvier 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.  
Le dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

- ST VALERY EN CAUX / AS BUCHY
- CS GRAVENCHON / FC SOMMERY

Les rencontres du 16 décembre 2018 jouées le 20 janvier 2019 sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### **Groupe C**

- PAYS GRANVILLAIS / US STE CROIX ST LO
- US AVRANCHES MSM / SM HAYTILLON

Les rencontres du 26 octobre 2018 jouées le 20 janvier 2019 sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

- CS CARENTANAIS / FC EQUEUDREVILLE HAINNEVILLE

La rencontre du 02 décembre 2018 jouée le 18 janvier 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

## **CHAMPIONNAT U16 FEMININ**

#### **Groupe A**

- CS THIBERVILLE / CS BEAUMONT

La rencontre du 3 novembre 2018 jouée le 19 janvier 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

- US QUEVILLY R.M / LE HAVRE AC (2)

La rencontre du 8 décembre 2018 jouée le 26 janvier 2019 est homologuée sur score acquis sur le terrain.

## **Groupe B**

– USON MONDEVILLE / AS DE CHERBOURG FB

La rencontre du 03 novembre 2018 jouée le 19 janvier 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

– BAYEUX FC / USON MONDEVILLE

La rencontre du 01 décembre 2018 jouée le 26 janvier 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

– FC ARGENTAN / E.FCF CONDE/AF VIRE

La rencontre du 15 décembre 2018 jouée le 26 janvier 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

\*\*\*\*\*

## **COUPE DE NORMANDIE SENIOR**

US GAVRAY / SM HAYTILLON

La rencontre du 1<sup>er</sup> tour du 21 octobre 2018 jouée le 03 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SM HAYTILLON est qualifié pour le 8<sup>ème</sup> de finale du 03 mars 2019.

\*\*\*\*\*

## **REPORTS DE MATCHS**

### **CHAMPIONNAT R2 FEMININ**

#### **Groupe C**

– US STE CROIX ST LO / SM HAYTILLON

La rencontre du 2 décembre 2018 est reportée au 24 février 2019.

### **CHAMPIONNAT U16 FEMININ**

#### **Groupe A**

– EVREUX FC 27 / AS GACEENNE

La rencontre du 9 février 2019 est reportée au mercredi 20 février 2019 à 15H00.

#### **Groupe B**

– FC ARGENTAN / US. VILLERS BOCAGE

La rencontre du 09 février 2019 est reportée au mercredi 20 février 2019.

– CAEN SUD OUEST / BAYEUX FC

La rencontre du 09 février 2019 est reportée au mercredi 06 mars 2019.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion plénière le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 à 10 h – Antenne de SOTTEVILLE Lès ROUEN**

Le Président,  
Lionel CHANDELIER.

La Secrétaire,  
Marie-Yvonne BEUDIN.

